

Reconduite à la frontière avec effet immédiat

Migrationsverket (*l'Office national suédois des migrations*) décidera de vous reconduire à la frontière avec effet immédiat s'il est patent que vous n'avez pas besoin de protection et que vous n'avez pas non plus d'autres raisons pour pouvoir rester en Suède. Vous devez alors quitter la Suède le plus tôt possible. Migrationsverket décide de la reconduite à la frontière avec effet immédiat au plus tard dans les trois mois qui suivent la date de la demande.

Vous pouvez également faire l'objet d'une reconduite à la frontière avec effet immédiat si, avant d'arriver en Suède, vous avez séjourné dans un autre pays qui vous a offert de la protection ou dans lequel vous auriez pu demander de la protection.

Déclaration d'acquiescement

Vous pouvez informer Migrationsverket que vous acceptez la décision de reconduite à la frontière (vous déclarez y acquiescer). Dans ce cas, vous ne pourrez pas attaquer la décision. Si vous l'avez déjà attaquée, la déclaration d'acquiescement aura pour effet que votre recours sera classé. Vous ne pouvez pas révoquer une déclaration d'acquiescement.

Recours contre la décision

Si vous considérez que la décision est mal fondée, vous pouvez l'attaquer, mais vous n'êtes pas en droit de rester en Suède en attendant le résultat de votre recours. Normalement, vous n'avez pas le droit de bénéficier de l'assistance d'un avocat commis d'office pour rédiger votre recours. Le recours doit être formé par écrit et doit être parvenu à Migrationsverket dans les 21 jours à

compter de la date à laquelle vous avez pris connaissance de la décision.

Migrationsverket commencera par examiner votre dossier encore une fois. Si l'Office ne change pas sa décision, votre recours sera transmis au Migrationsdomstolen (*Tribunal administratif de l'immigration*) près une des trois juridictions administratives de Stockholm, Göteborg ou Malmö. Le choix est fonction de l'unité d'asile qui a rejeté votre demande d'asile. Migrationsdomstolen peut soit infirmer, soit confirmer la décision de Migrationsverket.

Le décision de reconduite à la frontière prise par Migrationsverket

La reconduite à la frontière avec effet immédiat signifie que :

- vous devez quitter la Suède le plus tôt possible ;
- vos possibilités de participer aux activités organisées par Migrationsverket sont limitées ;
- les enfants ont le droit d'aller à l'école et de bénéficier de soins médicaux jusqu'à la date de leur départ de Suède ;
- vous avez droit à l'indemnité journalière et aux soins médicaux d'urgence jusqu'à la date de départ si vous coopérez à votre retour.

Après avoir reçu la décision de reconduite à la frontière, vous devez quitter le pays à votre propre initiative. Si nécessaire, vous devez vous procurer des documents de voyages valides et préparer par ailleurs votre retour. Migrationsverket peut vous donner un soutien pratique pour faciliter votre

déplacement tant que vous coopérez à votre retour.

Si vous retournez en avion, il faut respecter les règles particulières des compagnies aériennes en matière de bagage. Avant le départ, le personnel de Migrationsverket peut vous renseigner sur le poids limite du bagage que vous pouvez emporter. Tout excédent de bagage sera à votre charge.

Avant de quitter le pays, il faut rendre votre carte LMA. Il faut également rendre votre carte bancaire si, auparavant, Migrationsverket vous a servi une indemnité pécuniaire.

Si vous ne coopérez pas

C'est votre comportement qui détermine les formes dans lesquelles vous quitterez la Suède. Si Migrationsverket considère que vous ne coopérez pas à votre retour après avoir vu rejeter votre demande, Migrationsverket a le droit :

- de réduire votre éventuelle indemnité journalière ;
- si l'Office considère que vous risquez de vous esquiver, de vous placer sous surveillance ou en rétention.

La surveillance signifie que vous serez tenu/e de vous présenter régulièrement aux heures et à

l'endroit qui vous auront été indiqués et de vous séparer de votre passeport ou de toute autre pièce d'identité. Vous pourrez également avoir à remplir d'autres conditions particulières.

Si vous êtes placé/e en rétention, votre liberté de mouvement sera restreinte à une unité de rétention (unité fermée à clef). C'est Migrationsverket qui est responsable des locaux de rétention. Les enfants peuvent être placés en rétention à moins que l'Office ne considère qu'il suffit de placer l'enfant sous surveillance. Les conditions pour placer un enfant en rétention sont beaucoup plus strictes que pour les adultes. Un enfant sans titulaire de garde en Suède ne peut être placé en rétention que si des raisons particulières le justifient.

Si vous ne coopérez pas à votre départ de Suède, ou si vous vous esquivez de sorte qu'il sera impossible d'exécuter la décision (de la mettre en œuvre en pratique), Migrationsverket transmettra votre dossier à la police. La police pourra alors lancer un avis de recherche contre vous et vous rechercher. La police est également en droit d'user de violence pour vous faire quitter le pays. Si votre dossier est transmis à la police, le voyage de retour se fait toujours avec l'aide de la police.